

Vaccination contre la grippe

Protection recommandée Chaque année en Suisse, la grippe est responsable d'environ 275 000 consultations médicales et de plusieurs centaines de décès. Les personnes âgées de plus de 60 ans sont particulièrement touchées. La vaccination antigrippale est donc recommandée aux personnes présentant un risque accru de complications.

TEXTE: JÜRIG LENDEMANN

La grippe est une maladie infectieuse courante et hautement contagieuse. Elle se manifeste principalement par une forte fièvre, une toux sèche, des maux de gorge et des courbatures. Les groupes d'âge les plus touchés sont les enfants de moins de quatre ans et les personnes de plus de 65 ans. Les individus appartenant à des groupes à risque (voir ci-dessous) présentent une probabilité plus élevée de développer une forme sévère de la maladie et des complications.

La grippe est causée par les virus grippaux des genres Influenza A et Influenza B, appartenant à la famille des virus à ARN. Le virus de la grippe A est responsable de 90 à 99 % des cas de grippe. Début 2026, les sous-types A(H3N2) et A(H1N1) étaient prédominants. Parmi les virus de type B, la souche Victoria est actuellement en circulation; la souche Yamagata n'a plus été détectée depuis 2020, vraisemblablement en raison des mesures prises durant la pandémie de COVID-19.

Vaccination: la prévention la plus efficace

Le risque de contracter la grippe et de développer des complications peut être considérablement réduit grâce à la vaccination antigrippale à l'automne. «La vaccination antigrippale est le moyen le plus simple, le plus efficace et le plus économique de se protéger et de protéger les autres contre la grippe et ses complications», souligne l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

La plupart des vaccins antigrippaux sont produits à partir d'œufs de poule embryonnés infectés. Le vaccin destiné à la saison automnale est adapté chaque année selon les dernières recommandations de l'OMS. Celle-ci sélectionne quatre souches virales sur la base de données épidémiologiques relatives à la grippe, régulièrement

mises à jour. Selon la saison et le taux de couverture vaccinale, les études estiment l'efficacité du vaccin antigrippal entre 20 et 80 %. La protection diminuant après quelques mois et les virus grippaux évoluant constamment, la vaccination doit être renouvelée chaque année.

Qui devrait se faire vacciner?

«La vaccination antigrippale est recommandée aux personnes présentant un risque accru de complications: les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes, les bébés prématurés de moins de deux ans ainsi que les personnes atteintes de maladies chroniques. Afin de mieux protéger ces groupes à risque, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande également la vaccination de toutes les personnes en contact régulier et étroit avec eux. Cela inclut notamment les proches, les personnes s'occupant de nourrissons et les professionnels de santé». Par ailleurs, la vaccination est aussi recommandée aux personnes en contact régulier avec des volailles ou des oiseaux sauvages.

Depuis 2025, l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) recommande: «Pour une protection optimale, les personnes âgées de 75 ans et plus, ainsi que celles âgées de 65 ans et plus présentant un facteur de risque supplémentaire figurant dans la liste ci-dessus, devraient de préférence recevoir un vaccin antigrippal à haute dose. La vaccination antigrippale à haute dose est remboursée pour ces personnes.» <

JÜRIG LENDEMANN est docteur en biologie végétale. Après avoir travaillé plusieurs années dans l'industrie pharmaceutique, il écrit depuis 2001 pour des publications spécialisées et grand public, principalement sur des thématiques liées à la santé.

Sources

bag-admin.ch | impfen-schweiz.ch